

## **Comment la citoyenneté, à travers l'école, a évolué de la période coloniale à nos jours ?**

*Docteur Idrissa Soïba TRAORE*

De façon récurrente, le Mali est cité par les hommes politiques et même par des chercheurs comme un pays pionnier de l'Etat de droit en Afrique depuis les événements de mars 1991. Cet état de fait s'explique par un certain nombre de réalités comme le fonctionnement des institutions, le jeu multipartisan, la floraison d'une presse privée, gage de la liberté d'expression, l'émergence d'une société civile dynamique qui est sans nul doute l'agent de la santé de la nouvelle donne politique.

A tous ces facteurs, il serait inopportun voire injuste de ne pas reconnaître les efforts inlassables qui ont été menés par l'Etat et de nombreux groupements, associations, ONG, partis politiques dans le cadre de l'éducation citoyenneté. Celle-ci est de notre point de vue la sève nourricière de la consolidation de différents facteurs cités. Elle contribue à donner sens et valeurs à la démocratie en lui donnant corps, en l'activant de manière qu'elle puisse s'insérer dans la réalisation des desseins patriotique, national, africain et même international.

Historiquement parlant, nous pourrions trouver depuis la rencontre de Kouroukanfouga, les premiers jalons de la construction de l'éducation citoyenne.

Les bribes de construction de cette éducation ont été démolies par la colonisation qui apparaît comme une nouvelle donne dans l'histoire de la désagrégation des grands empires et l'annexion des royaumes par la France s'agissant de notre pays. De cette période coloniale à nos jours, la question de la citoyenneté s'est accomplie sur deux versants antagoniques entre logique coloniale et logique « malienne » Cette dernière à son tour se déploie sur deux versants conflictuels à travers les trois républiques.

Pour comprendre, les paramètres du déploiement de la question de l'éducation citoyenne et de la citoyenneté à l'école, nous avons jugé nécessaire de maintenir la formulation de la thématique proposée par le Forum Multi acteurs. Elle s'énonce ainsi : **Comment la citoyenneté, à travers l'école, a évolué de la période coloniale à nos jours ?**

Une telle thématique nous amènera à tenter de répondre à une série de questions :

- Comment s'est accompli le processus de construction citoyenne de la colonisation à nos jours ?
- Quelles sont valeurs véhiculées à chaque époque (colonisation, sous les première, deuxième et troisième républiques ?) Quels sont les obstacles et les contradictions majeurs à la réalisation de ces valeurs ?
- En quoi les valeurs traditionnelles, euro- chrétiennes et arabo- musulmanes peuvent-elles être aujourd'hui des vecteurs de cette citoyenneté ?
- Comment faire une co-construction de la citoyenneté avec l'école, avec la société ? Où en sommes-nous ?
- Quels mécanismes pour retrouver une situation d'équilibre ?

### **5.1.1. Elucidation conceptuelle**

Pour comprendre le sens de la citoyenneté, il serait bon de l'envisager en adéquation avec des concepts voisins comme la civilité, le civisme.

En parlant de civilité, on fait référence à un champ d'action individuelle et ou collective. C'est un comportement social qui s'appuie sur la dignité, la tolérance, le respect, l'autonomie, la fraternité. La civilité de tout groupement humain prend sa racine dans son histoire : c'est un patrimoine culturel qui a des fonctions de régulation de la vie du groupe.

Le civisme représente un mode de relations avec le champ politique et les valeurs qui l'animent. Il n'y a pas à notre sens de république sans vertu. Si nous tenons compte de ce postulat, le civisme, est d'abord le régulateur de la civilité et est bien la qualité du citoyen qui se dévoue pour sa patrie. La personne civique est celle qui sait vivre « en bonne intelligence » avec les autres mais qui sait se soumettre à l'intérêt général, c'est-à-dire accepter de faire passer le bien commun avant le sien propre. Le civisme prend toute sa valeur dans l'obligation morale d'application stricte de la légalité, dans l'exigence éthique d'implication des acteurs et même de leur participation au bon fonctionnement du système. Cet impératif ne peut être possible qu'au terme d'une véritable métamorphose du statut de Sujet régi par la loi, à celui d'Acteur responsable de l'élaboration de cette loi (Gisbert Roland et al, 2001) C'est du reste à partir de cet impératif qu'on tombe sur le terrain de la citoyenneté.

La citoyenneté est un terme éminemment politique. Depuis l'antiquité, Aristote définissant l'homme par rapport à la politique avait pu écrire que l'homme est un animal politique comme pour préciser qu'il ne peut pas se passer de cet art dès lors qu'il est condamné à vivre avec ses semblables. Selon une approche développée par Max Weber, cette politique serait « le goût du futur » et le citoyen dans cette perspective est défini comme l'homme qui est capable de gouverner et d'être gouverné. En France selon Etienne B et al (1999) le citoyen reste l'homme d'un seul Etat, d'une seule foi : le républicanisme laïc et égalitaire, d'une seule idéologie : les droits de l'homme. A partir de cette approche, nous pouvons concevoir la citoyenneté en termes d'engagement de l'homme dans les affaires publiques, sa participation effective, efficace et efficiente aux décisions engageant son pays et forgeant son dessein. Cette participation pour être viable nécessite l'éducation et l'apprentissage.

De notre point de vue, la citoyenneté se fonde sur un leitmotiv de Bruno Etienne qui vise à la construction de l'Un, cette construction ne peut être possible que par la réduction de l'Autre au Même. La citoyenneté selon Mabilon-Bonfils et Saadoun est : « ...ce projet politique fondateur, vécu comme forme quasi naturalisée d'appartenance qui construit un sujet politique unidimensionnel. De fait, elle rejette au périphérique ce qui, dans les singularités, renvoie au groupe de référence et reconstruit le pluriel comme une unité totalisante et autolégitimante. »<sup>1</sup>

L'éducation est un héritage culturel que l'homme acquiert de ses ascendants et transmet à ses descendants. Elle se fonde sur deux éléments essentiels : la socialisation et l'apprentissage. La socialisation vise à l'enculturation, l'intériorisation des normes et valeurs du milieu. Quant à l'apprentissage, c'est un savoir et un savoir faire.

Les milieux de vie de l'homme sont des lieux d'éducation : la famille, le groupe, l'école, les entreprises, les services, les ateliers, les associations, partis politiques...

---

<sup>1</sup> - Mabilon-Bonfils Beatrice et Saadoun Laurent : Sociologie politique de l'école, Paris, PUF, Page 15

L'éducation citoyenne est un ensemble d'enseignement, d'actions, d'apprentissage qui vise à comprendre à étudier les valeurs civiques en vue de l'accomplissement de ce devoir civique.

### **5.1.2. Le déploiement des questions d'éducation citoyenne et de la citoyenneté à l'école : des controverses à la recherche de l'équilibre**

Cette partie nous permettra de passer en revue les tentatives de la construction de la citoyenneté au niveau de l'école à travers le régime colonial, la première et la deuxième république.

#### **° La période coloniale**

L'histoire de l'école au Mali remonte à la colonisation française. Jadis appelé Soudan français, le Mali connaîtra sa première école en 1886 avec l'ouverture de l'école des otages à Kayes par Gallieni. Cette école était calquée du modèle de l'école des otages du Sénégal fondée par Faidherbe. Les otages sont les fils de chef soumis à l'autorité d'occupation. Une éducation et une instruction leur étaient données dans le but de faire d'eux plus tard d'excellents défenseurs de la domination française : L'historien Jean Suret-Canale en analysant les objectifs de cette nouvelle démarche précise : « On donnera à ces agents subalternes une formation purement française, on les convaincra de la supériorité exclusive de cette culture européenne dont ils ont le privilège d'obtenir des miettes, et on leur inculquera qu'elle les place bien au dessus de leurs frères restés « sauvages », « incultes » »<sup>2</sup>

En 1895, le lieutenant colonel De Trentenian transforme l'école des otages en école des fils de chefs. C'est le 24 novembre 1903 que sera signée une véritable charte sur l'école sous le gouverneur Roume. Un décret en date de cette période précise clairement les objectifs visés : « De même qu'il nous faut des interprètes pour nous faire comprendre des indigènes, de même, il nous faut des intermédiaires appartenant aux milieux indigènes par leur origine et au milieu européen par leur éducation »<sup>3</sup>

Ainsi c'est bien dans un souci de consolidation et de perpétuation de l'entreprise coloniale que l'école est née au Mali. A travers ce souci déjà, elle apparaît sur fond de conflit car elle va « concevoir » et « accoucher » des agents modelés pour la colonisation d'où la réticence et la résistance vis-à-vis de cette institution considérée sous certains angles comme le lieu de formation des extravertis. La fréquentation de l'école était bien plus assimilable à l'absence d'un choix. Les populations érigèrent souvent des barrières pour protéger leurs enfants, protéger les enfants ici reviendrait à empêcher leur scolarisation. Il y a même eu ce qu'il convient d'appeler le prix de la déscolarisation.

L'école coloniale donnait à ces agents subalternes une culture purement française. Le contenu des programmes s'inspirait de celui de la Métropole. Les disciplines enseignées étaient soigneusement agencées pour dépersonnaliser, désintégrer et assimiler. Paul K. Fokan donne un aperçu de cet état de fait à travers le cas camerounais dans le tableau<sup>4</sup> ci-dessous :

**La France est notre mère**  
C'est elle qui nous nourrit  
Avec ses pommes de terre

**Nos ancêtres les Gaulois**  
Nous ont apporté la civilisation  
Qui nous permettra de sortir

<sup>2</sup> - Suret Canale Jean in Khayar Issa H : *Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans du Ouaddai (Tchad)*, Jean Maisonneuve, Paris, 1976, Page 69

<sup>3</sup> In Traoré Seydou Amadou : *L'école malienne Hier... ! et aujourd'hui ? Recueil de textes sur l'éducation nationale du Mali*, La ruche à livre, Bamako, 2008, Page

<sup>4</sup> - Fokan Paul K. : *Et si l'Afrique se réveillait ?* Opcit Page 31

Et ses macaronis.  
Si la guerre arrive  
Nous sommes des soldats  
Des soldats de France  
Toujours courageux

de notre sauvagerie  
et de la barbarie

**Cameroun berceau de nos ancêtres**  
Autrefois tu vécus dans la barbarie...  
Comme un soleil qui commence à paraître,  
Peu à peu tu sors de ta sauvagerie.  
(ancienne version de l'hymne du Cameroun)

**Tableau I : Mémoires de chants, de récitation ou de lecteur rapportées par Fokan Paul K. dans son œuvre : « Et si l'Afrique se réveillait ? »**

Des réticences se manifesteront vis à vis de l'école considérée sous certains angles comme le lieu de formation des extravertis. La fréquentation de l'école était bien plus assimilable à l'absence d'un choix. Les populations érigèrent souvent des barrières pour protéger leurs enfants; protéger les enfants ici reviendrait à empêcher leur scolarisation. C'est dire grosso modo que le régime colonial voulait construire ce qu'on peut appeler les maillons d'une citoyenneté imposée, destructrice des valeurs d'où le boycott qu'il a subi de la part des populations car le bémol qui amena les apprenants à se dresser souvent contre leur milieu, fut révélateur de la haine viscérale qu'ils vont nourrir finalement vis-à-vis de la colonisation.

° **La première République : l'ère du régime socialiste**

Les autorités de la première République se sont efforcées de dresser les bases d'une meilleure orientation possible du système éducatif. Ce travail commence avec la réforme de 1962 dont la principale motivation était d'assurer l'indépendance culturelle par une décolonisation du système scolaire et sa « modernisation » en d'autres termes façonner les jeunes selon une philosophie propre aux réalités de notre pays. Cette impérieuse nécessité sera définie en cinq objectifs capitaux :

- Un enseignement de masse et de qualité
- Un enseignement qui puisse fournir avec une économie maximum de temps et d'argent les cadres dont notre économie a besoin pour ses divers plans de développement ;
- Un enseignement qui garantisse un niveau culturel permettant l'équilibre de diplômés avec les Etats modernes ;
- Un enseignement dont le contenu sera basé non seulement sur les valeurs spécifiquement africaines et maliennes mais aussi sur les valeurs universelles ;
- Un enseignement qui décolonise les esprits.
- En fait, le passage du statut colonial à celui d'Etat souverain fut pour le Mali un grand moment de passion et d'expression véritablement nationale.

L'indépendance politique de 1960 apportait à la République du Mali la souveraineté en matière d'enseignement. Cette autonomie ne pouvait se concevoir sans une réforme profonde du système éducatif laissé par la colonisation. De notre point de vue la réforme de 1962 prônait un nationalisme qui ambitionne la rupture totale avec le colonialisme. La scolarisation massive de qualité et la gratuité en étaient la ligne directrice. Le rapport introductif à la réforme confirme ici nos propos et dégage toutes les préoccupations

éducatives de l'époque : « Pour la république du Mali, au lendemain de son option fondamentale, du 22 septembre 1960, il devient anachronique de maintenir dans sa structure et dans ses finalités, l'enseignement légué par les colonisateurs. Une réforme s'impose car une révolution politique, économique et sociale ne peut être pleinement efficace que si elle va de paire avec une politique conforme de l'enseignement... Le Mali comme le reste du monde vit l'ère de la décolonisation. La vraie décolonisation est à la fois politique, économique et culturelle. On peut changer plus rapidement les structures politiques et administratives d'un pays que les manières de penser, de sentir et d'agir de ses habitants. C'est la tâche de l'enseignement d'effectuer cette reconversion souvent difficile des esprits. »<sup>5</sup>

La première république va du reste avec cette réforme inaugurer une nouvelle voie de la formation du citoyen qui tout en s'opposant au système colonial doit s'ouvrir à tous. C'est pourquoi, il serait sans exagération possible de parler d'une démocratisation de l'enseignement qui suppose sa gratuité, son ouverture à tous sans distinction d'ethnie, de sexe, de position sociale.

La « décolonisation » des esprits fut un des objectifs phares de la réforme de 1962. Pour y parvenir, les autorités ont mis en cause et modifier le contenu des programmes. Il fallait donc se l'approprier et l'utiliser pour soi de manière qu'elle sert plutôt qu'elle desserve. L'école sera alors l'instrument de promotion sociale et économique.

En définitive, la réforme de 1962 proposait des idées très avancées une vision globale de l'éducation et une approche soucieuse de la nouvelle éthique socialiste.

L'école sous la première république fut de notre point de vue un lieu cardinal au niveau duquel les autorités tentèrent de construire la citoyenneté.

L'instruction civique et morale, les cours d'idéologie au niveau du secondaire constituent les nouvelles données. Il s'agissait d'initier l'apprenant aux théories révolutionnaires, le neutralisme politique, le mouvement des non alignés, le panafricanisme... Sur un tout autre plan, l'école du parti prenait en charge la formation des cadres.

Cependant de la colonisation jusqu'à la fin de la première république, cette expression était monnaie courante : « capturé par l'école » C'est une métaphore qui désigne certes le recrutement mais un recrutement qui se fait contre le gré de la recrue (Traoré Idrissa Soïba, 2009) Dans l'imaginaire populaire, l'école est bien une chose importée. Nous ne cesserons de le signaler l'école fut mal perçue par les populations. Son rôle à ce titre est bien celui d'un espace de formation des iconoclastes au double plan du mépris et de la destruction des valeurs ancestrales. De ce fait, l'école est restée en conflit surtout avec le milieu rural à cause du fait les populations voyaient le peu d'enfants scolarisés s'éloigner par leur comportement du terroir.

Au-delà de l'école, nous pouvions noter la constitution de deux structures : les brigades de vigilance pour compenser l'insuffisance des agents de la sécurité. Elles étaient animées par des jeunes qui assuraient la sécurité au niveau des quartiers. Il y eut aussi la milice populaire, organisation paramilitaire, émanation du parti, confiée au commissariat à la jeunesse qui s'est malheureusement transformée et rapidement en police politique.

---

<sup>5</sup> Haïdara Baba Akib « *Les prémices de l'enseignement supérieur moderne en République du Mali* (de 1963 à 1973) P9-10

Le mouvement pionnier en dernière analyse devait contribuer à la prise de conscience patriotique des jeunes par leur implication dans différentes actions citoyennes : la formation idéologique, reboisement, la participation à la construction des infrastructures nationales...

L'engagement de la jeunesse était appréciable en terme civique. C'est grâce à cet engagement qu'août 1968, il y eût la dissolution du bureau politique et par la suite de l'Assemblée nationale.

### ° La deuxième République : l'ère du régime militaire

Elle tentera de capitaliser les efforts accomplis par les premiers dirigeants tout en imprimant aussi son cachet à l'école malienne. Nous retiendrons deux évènements majeurs dans cette brève analyse.

- En 1978, le deuxième séminaire national se penchera sur une vision de l'école « plus proche » de la vie C'est là un slogan qui justifie le principe de la ruralisation. Il s'agissait alors d'initier les élèves et les étudiants aux activités agro-pastorales qui constituent la vocation du Mali : élevage, agriculture et une plus grande implication des partenaires de l'éducation ;

- En 1989, les Etats généraux sur l'éducation se tiendront. L'objectif était cette fois-ci de parvenir à l'éducation pour tous, la formation du citoyen, la promotion de la recherche scientifique et technologique.

En vingt trois ans de régime militaire, le Mali a perdu l'élan dynamique né au lendemain des indépendances. La deuxième république va revenir sur le principe de l'instruction gratuite et obligatoire. Les citoyens devaient payer pour intégrer l'école.

Ainsi beaucoup d'enfants en âge de scolarisation se verraient fermer les portes de cette institution. Si en milieu urbain, l'école, lieu d'émanation des élites reste une vision partagée par les populations qui acceptent pour une large majorité de supporter le coût de cet investissement, en milieu rural au contraire, la nouvelle situation contribuera à raviver les réticences vis à vis de l'école. Beaucoup de familles vont préférer la *daba* (houe) à l'école en s'interdisant d'amener les enfants au niveau de cette institution. Avec les frais de scolarité, les populations surtout au niveau rural trouveront un prétexte aussi simple pour refuser aux enfants le droit d'aller à l'école ou les déscolariser faute de moyens.

Outre cela, des cours d'instruction civique et morale, d'éducation civique et morale était dispensés. Mais pour une large mesure, ces cours étaient axés à la connaissance des institutions et des associations politiques affiliées au seul parti de droit au pouvoir l'UDPM. Le mouvement pionnier qui devait servir de fer de lance de la vitalité citoyenne fut également réduit en simple défenseur du régime au pouvoir. Du coup, cet autre noyau de construction citoyenne aux côtés de l'école fut fracassé et désorienté car soumis à une adhésion candide aux idéaux du parti.

Les associations légales des jeunes (UNJM) et de femmes (UNFM) devaient être les chevilles ouvrières de la construction de la citoyenneté. L'école comme l'espace social dans son ensemble furent des lieux de musellement pour cette cause. Devant le ras le bol de la population, ils sont devenus surtout à partir de 1990, des arènes de contestation du pouvoir et de la citoyenneté « udpmiste »

### 5.1.3. Radioscopie de la question citoyenne aujourd'hui : le difficile pari de la construction

A partir de l'année 1991 à la faveur de l'instauration de la démocratie et de la décentralisation administrative, on assistera à la création d'une panoplie d'associations politiques et des écoles surtout communautaires. La citoyenneté devait alors se construire suivant différents niveaux qui sont l'école, le local, l'espace sociétal. Il faut désormais associer le malien à la co-construction de sa citoyenneté à travers des principes démocratiques et la gestion des affaires par les intéressés en d'autres termes la décentralisation qui est le meilleur créneau de la participation populaire au pouvoir politique car comme le dit Paul Graziani : « ...la décentralisation vise avant tout à rapprocher le citoyen de la vie publique et à cesser de le considérer comme un être abstrait. »<sup>6</sup>

Malgré ces faits patents et les avantages qui y sont liés, on pourrait sans nul doute parler d'une difficile construction de la citoyenneté à cause de plusieurs facteurs :

La violence scolaire dont les différentes manifestations sont les coups et blessures, des actes d'incivilités (insultes, bousculades, jets de pierre...), les interactions verbales (cris, insultes) les altercations, les agressions. Elle est donc fort logiquement la conséquence de la transgression des règles de fonctionnement dans l'école.

- Les débuts d'une mise en cause de la laïcité,
- La banalisation du savoir,
- La suppression des cours d'éducation civique et morale dans la plupart des écoles publiques et surtout au niveau secondaire,
- Le pouvoir confus et diffus des élèves et étudiants, les jeunes fabriquent leur propre code. Le monde juvénile a son fonctionnement c'est que leurs règles endogènes leur suffisent et ils ne se préoccupent pas généralement de l'autre et encore moins des règles de la civilité.
- La chosification des jeunes par des groupements et associations politiques
- L'indifférence des autorités, parents d'élèves et l'irresponsabilité des autorités

Il convient aussi en termes d'analyse de comprendre tout cela comme l'expression d'une crise si l'on fait une analyse avec la situation scolaire, qui trouve son explication dans la relation dialectale entre l'école et la société. C'est dire donc que tout mal au niveau d'une des institutions affecte l'autre. Il y a ici non seulement un phénomène de contagion mais aussi de divorce : « L'école est malade de sa société. La société est malade de son école. Aujourd'hui, l'école et la société sont en crise parce que les réalités et les valeurs sur lesquelles fonctionnent ces deux institutions s'opposent. »<sup>7</sup>

### **Des valeurs religieuses**

Les valeurs traditionnelles, euro chrétiennes, arabo-musulmanes peuvent être des vecteurs essentiels mais pas suffisants de la construction de la citoyenneté. Le respect, la tolérance, la liberté, la responsabilité, la solidarité, l'honnêteté, le sens de l'honneur qui les caractérise sont des conditions indispensables à l'exercice de la citoyenneté. Ce sont des formes d'ajustement permanent des activités de l'homme, de la vie du groupe qui expriment des valeurs. Elles peuvent être des éléments régulateurs des enjeux de la citoyenneté.

Mais la citoyenneté reste pour nous une espèce d'élévation à la plénitude institutionnelle qui se fonde sur l'éloignement par rapport aux communautés familiales, lignagères, au sectarisme religieux.

---

<sup>6</sup> Graziani Paul : *Le nouveau pouvoir (essai sur la décentralisation)*, Albin Michel, Paris, 1985, Page 46

<sup>7</sup> - Develay Michel : *Donner du sens à l'école*, ESF, Paris, 2008, Page 8

## **Des balises**

Pour faire face aux situations périlleuses évoquées, il faut à notre sens :

- L'exigence de laïcité : laïcisation des savoirs, de l'institution scolaire
- La définition du sens politique à donner à l'école : éducation civique et morale, l'instruction civique, éducation sociale,
- La mise en place des réseaux citoyens institutionnels définis par la loi,
- Aider à la mise en place des réseaux proposés par les jeunes : clubs, associations, projets interdisciplinaires, formation des délégués,
- La sensibilisation et la politisation des populations sur les enjeux de la citoyenneté,
- La promotion du savoir (école place cardinale dans la formation du citoyen) : « la république qui fait vivre ensemble se fonde sur une citoyenneté éclairée : compétence ».

## **Conclusion**

Aujourd'hui cette question citoyenne malgré tous les efforts menés reste à l'état fœtal donc à construire. C'est du reste une conquête de longue haleine, un combat quotidien et même existentiel. Les différentes raisons qui justifient cet argument peuvent être appréciés à l'aune du retard ou du peu d'investissement dans l'éducation citoyenne, la mutilation de la citoyenneté à l'école. Cela nous renvoie à une victoire sur les dérives du système colonial disqualifié pour sa confiscation et son mépris des valeurs authentiques ; à une négation des bases principielles de la deuxième république qui dans sa tentative de s'éterniser au pouvoir torpilla à la fois les valeurs traditionnelles et républicaines ; mais aussi à une réminiscence et un approfondissement soutenu de ce que la première république allait poser comme jalons. C'est à notre sens ce futur qu'il faut baliser dans la mesure où ce qui se passe de nos jours demande une redéfinition, une réorientation. Il doit se faire dans le cadre d'une co-construction dans laquelle, la république étoile polaire doit vivifier tout en plaçant l'homme au centre de toutes actions.

L'émergence de la citoyenneté passe par l'alphabétisation, l'égalisation des conditions de connaissances par delà, des différences culturelles, linguistiques et culturelles.

C'est l'école qui peut contribuer à notre avis à la production du sens citoyen en ce sens que c'est elle qui favorise la naissance et l'émancipation du citoyen par le biais de la construction des savoirs et de la promotion de la conscience citoyenne. Celles-ci constituent à n'en pas douter une distanciation par rapport aux particularismes locaux, ethniques au profit de la quête d'une action rationalisante qui est le gage de la construction nationale et du consensus social.

## **Bibliographie**

- Antonioli A. (1993), *Le droit d'apprendre. Une école pour tous en Afrique*, Paris, l'Harmattan.
- Develay Michel (1999) *Donner du sens à l'école*, ESF, Paris
- Diarra C. O. (1986), *Le Mali de Modibo Keita*, Paris, L'Harmattan.
- Durkheim E (1997), *Education et Sociologie*, Paris, PUF
- Duverger M. (1990), *Institutions politiques et droit constitutionnel* (Tome I Les grands systèmes politiques) Paris, PUF.
- Fanon F. (1969) : *Les damnés de la terre*, Paris, Maspero.
- Fay C. et al (2005), *Décentralisation et pouvoirs en Afrique*, En contrepoint, modèles territoriaux français, Paris, IRD.
- Fokan Paul K (2000) *Et si l'Afrique se réveillait ?*, Paris, Jaguar
- Gerard E. (1997), *La tentation du savoir en Afrique. Politique, mythes et stratégies d'éducation au Mali*, Paris, Karthala, ORTOM,



- Gisbert Roland et al (2001) *Civilité Civisme et Citoyenneté*, CRDP Académie de Grenoble
- Graziani P. (1968), *Le nouveau pouvoir (Essai su la décentralisation)* Paris, Albin Michel.
- Institut Pédagogique National (1976), *Le séminaire de Sikasso sur la ruralisation de l'enseignement fondamental*, Bamako.
- Journal officiel de la république du Mali : *la décentralisation textes législatifs et réglementaires*, octobre, 1995
- Journal officiel de la république du Mali : *la décentralisation textes législatifs et réglementaires*, octobre, 1999
- Kamaté E. (1997), *Quel développement pour l'Afrique ?* Bamako, Jamana.
- Le « démocrate » (1995) *La décentralisation ? (Rendre au Mali son âme profonde)* Bamako, Mundékera, Juillet,
- Mabilon-Bonfils Beatrice et Saadoun Laurent (2001), *Sociologie politique de l'école*, Paris, PUF
- Ministère de l'Education Nationale. Mali (1981), *L'éducation au Mali, problèmes, perspectives et priorités*.
- Ministère de l'Education Nationale. Mali (2005), *Le Guide pratique de l'administrateur scolaire*, Bamako, CNE.
- Niane D. T. et Suret Canale (J) (1961), *Histoire de l'Afrique Occidentale*, Présence Africaine, Paris, 1961.
- Ouattara T. A. (1976), *Le destin du socialisme malien*, Bamako, EDIM, Bamako,
- Sy Ousmane (2009), *Reconstruire l'Afrique vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, Jamana, Bamako
- Traoré A. S. (2008), *L'école malienne Hier... ! aujourd'hui ?* Bamako, La ruche à livre.
- Traoré A. D. (1999), *L'étau, l'Afrique dans un monde sans frontière*, Paris, Acte Sud.
- Traoré Idrissa Soïba (2009), *Éducation et décentralisation au Mali : enjeux et réalités des dynamiques d'appropriation locales (Cas des communes de Dombila, Markala, Kati et Commune V du district de Bamako)*, Université de Saint Denis-Vincennes (Paris VIII), Paris.
- Zerbo J. K. (1990), *Eduquer ou punir*, Paris, Harmattan.

### **Webographie**

<http://www.infocentre.education.fr/accademia/>

<http://www.infocentre.education.fr/inpec/>

